

MAIRIE DE SAINT-THOMAS

Aide pour l'exploitation du service « **IDE'AU** » relatif à l'urbanisme

Sommaire

1	Cre	éation d'un compte	3
2	Co	Connexion classique	
3	Sél	lection du type de dossier	5
4	Dé	claration préalable	6
	4.1	DP - Etape n° 1	6
	4.2	DP - Etape n° 2	8
	4.3	DP - Etape n° 3	8
	4.4	DP - Etape n° 4	9
	4.5	DP - Etape n° 5	9
	4.6	DP - Etape n° 6	
	4.7	DP - Etape n° 7	11
	4.8	DP - Etape n° 8	
	4.9	DP - Etape n° 9	
	4.10	DP – prise en compte	16
5	Per	rmis de construire « maison individuelle »	17
	5.1	PC - Etape n° 1	17
	5.2	PC - Etape n° 2	
	5.3	PC - Etape n° 3	19
	5.4	PC - Etape n° 4	19
	5.5	PC - Etape n° 5	20
	5.6	PC - Etape n° 6	20
	5.7	PC - Etape n° 7	21
	5.8	PC - Etape n° 8	23
	5.9	PC - Etape n° 9	24
	5.10	PC – prise en compte	
6	Per	rmis d'aménager	27
	6.1	PA - Etape n° 1	27
	6.2	PA - Etape n° 2	
	6.3	PA - Etape n° 3	
	6.4	PA - Etape n° 4	
	6.5	PA - Etape n° 5	29
		Exploitation de la plateforme « IDE'AU »Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	Page 1 / 46

	6.6	PA - Etape n° 6	.30
	6.7	PA - Etape n° 7	.31
	6.8	PA - Etape n° 8	.33
	6.9	PA - Etape n° 9	.34
	6.10	PA – prise en compte	.36
7	Co	omplément de dossier	.37
8	Ac	chèvement des travaux	.37
	8.1	DAACT - Etape n° 1	. 38
	8.2	DAACT - Etape n° 2	. 38
9	De	épôt de pièces complémentaires	. 39
	9.1	COMPLEMENT - Etape n° 1	. 39
	9.2	COMPLEMENT - Etape n° 2	.40
	9.3	COMPLEMENT - Etape n° 3	.40
	9.4	COMPLEMENT - Etape n° 4	.40
	9.5	COMPLEMENT - Etape n° 5	.42
10)	Suivi du traitement	.42

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 2 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

IDE'AU est la dénomination de *l'Interface de Dématérialisation et d'Echange des Autorisations d'Urbanisme*. Il s'agit d'un service en ligne opérationnel <u>depuis le 1 janvier 2022</u> qui permet de réaliser la saisine par voie électronique, des demandes d'autorisation d'urbanisme.

C'est une <u>solution transitoire</u> qui est mise en place pour satisfaire les dispositions de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales. En effet, le dispositif mentionné au dernier alinéa de l'article R. 331-10 du code de l'urbanisme, dénommé « **PLAT'AU** » (*PLATeforme des Autorisations d'Urbanisme*), n'est <u>pas encore totalement opérationnel</u> pour la dépose des dossiers en ligne. Lorsque ce sera le cas, un nouveau « manuel utilisateur » sera rédigé.

1 CREATION D'UN COMPTE

Pour notre commune, le lien de connexion au portail IDE'AU est : https://ideau.atreal.fr/

MES DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE

Lors de votre première visite du site, il faut cliquer sur le libellé « *Inscription* » situé en haut à droite de la page d'accueil. Ceci engendre l'ouverture d'une fenêtre telle qu'illustrée ci-dessous.

Connexion / Inscription

Création d'un compte
Après validation de votre adresse électronique, il vous sera envoyé un courriel pour ouvrir votre compte. Courriel :
toto.titi@gmail.com
Valider 2

Vous devez alors saisir une <u>adresse électronique qui vous est propre</u> (*non déjà utilisée par une tierce personne*) à laquelle vous avez rapidement accès pour finaliser la création du compte (*flèche bleue repérée 1*) puis cliquer sur le bouton « *Valider* » (*repère 2*).



Cette action provoque l'envoi immédiat d'un courriel à l'adresse que vous venez de fournir. Il vous invite simplement à activer le bouton « *Finaliser l'inscription* » de manière à s'assurer que cette adresse est bien valide. En effet, c'est celle qui sera utilisée plus tard pour les accusés *AEE* /*ARE* et votre suivi de dossier.

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 3 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

Création d'un compte
Veuillez remplir le formulaire afin de finir la création de votre compte.
Prénom :
Tutu
Nom :
ΤΑΤΑ
Mot de passe :
Pour la sécurité du mot de passe veuillez avoir a minima : 8 caractères 1 minuscule 1 chiffre 1 majuscule Confirmation du mot de passe :
Les mots de passe sont identiques.
Valider

De retour sur le site, une nouvelle fenêtre vous est proposée. A vous de saisir les informations demandées puis de cliquer sur le bouton « *Valider* » après avoir <u>bien noté / enregistré le mot de passe</u> choisi. Les caractères spéciaux (! " # % & '() * +, -./:; < = >? @ [\]^_`{|}~) sont acceptés.

Toto TITI

Déconnexion

MES DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE

Cette action referme les fenêtres et la page d'accueil est rafraîchie avec votre 'prénom nom' et le libellé « *Déconnexion* ». En parallèle, un autre courriel vous est envoyé vous confirmant la prise en compte de votre demande. Eventuellement, vous pouvez tester les informations de connexion en cliquant sur le bouton « *Me connecter maintenant* ».

Bonjo	ur loto IIII,
Votre suivar	compte a été créé. Pour vous connecter, utilisez les informations ntes :
•	Courriel : toto.titi@gmail.com Mot de passe : celui que vous venez de choisir lors de l'inscription.
	Me connecter maintenant

Après avoir créé un compte, vous avez accès à vos données personnelles dans l'onglet « *Mon compte* » et des possibilités vous sont offertes pour les gérer sur la partie droite de la fenêtre :

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 4 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

Accueil Mon tableau de bord Mon compte	
Données du compte	Gestion du compte
Prénom Toto	Modifier le courriel associé
Nom TITI	Modifier le mot de passe
Courriel toto.titi@gmail.com	Modifier les données du compte
Dernière connexion 2 janvier 2022 09:57	Supprimer le compte

2 <u>CONNEXION CLASSIQUE</u>

Pour notre commune, le lien de connexion au portail IDE'AU est : <u>https://ideau.atreal.fr/</u>

Dès lors que votre compte **IDE'AU** a été créé et que vous désirez accéder au service, C'est sur le libellé « *Connexion* » de la page d'accueil qu'il faut cliquer.

MES DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE



Ceci engendre l'ouverture d'une fenêtre telle qu'illustrée ci-dessous. Pour vous identifier, elle vous invite à entrer les informations que vous avez fournies à la création du compte, à savoir votre adresse 'mail' et le mot de passe associé, puis à cliquer sur le bouton « *Connexion* ».

Connexion	
Courriel :	
totoTITI@gmail.com	
Mot de passe :	
Connexion	
\rightarrow Mot de passe perdu ? Récupérez votre accès !	
→ Pas de compte ? Enregistrez-vous !	

A la fermeture de cette fenêtre, dès lors que les données saisies sont valides, la page d'accueil est rafraîchie en haut à droite avec votre 'Prénom / Nom' et le libellé « *Déconnexion* » qui permet de quitter proprement l'application à l'issue de votre visite du site (*dépôt du dossier ou consultation de suivi du traitement*).

	Toto TITI	Déconnexion
MES DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE		

3 SELECTION DU TYPE DE DOSSIER

Suite à la connexion à votre compte, la page de l'onglet « *Accueil* » vous présente entre autres la fenêtre illustrée ci-dessous, intitulée « *Nouvelle demande* ». A vous de sélectionner l'opération que vous souhaitez effectuer.

Si vous ne vous êtes pas préalablement connecté à votre compte personnel, une fenêtre dédiée à ce processus indispensable s'ouvre. Elle est identique à celle illustrée ci-dessus.

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 5 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

Nouvelle demande	
 Certificat d'urbanisme (CU) 	Q,
 Déclaration préalable 	Q.
Permis d'aménager	Q.
Permis de construire	Q.
Permis de démolir	9

Ensuite, les pages qui vous seront présentées dépendent du type de dossier que vous êtes en train d'élaborer. Ainsi, laisser vous guider par les thèmes évoqués chronologiquement dans chacune des fenêtres apparaissant à l'écran.

Les paragraphes qui suivent illustrent chacune des étapes pour les demandes les plus classiques, à savoir « *Déclaration préalable* », « *Permis de construire* » et « *Permis d'aménager* ». Cela nous semble suffisant car la similitude de la démarche est flagrante entre les différentes demandes ; <u>ce sont essentiellement les pièces jointes à déposer à l'étape 7 qui diffèrent</u> (*DPx ou PCMIx ou PCx* ou etc ...). Vous devez préalablement les cocher dans le formulaire CERFA.

4 DECLARATION PREALABLE

Il est primordial de préparer numériquement (*format PDF ou JPEG*) toutes les pièces à télécharger avant de débuter la procédure, sinon vous serez amené à l'abandonner puis à la reprendre. Il s'agit à minima :

- du CERFA 13703, 13702 ou 13404 au format PDF complété et signé (*le document vierge* est sur le site internet de SAINT-THOMAS au début de l'article « <u>DEMARCHES</u> <u>ADMINISTRATIVES</u> » du menu « URBANISME »).
- de la pièce DP1 : plan de situation du terrain
- de la pièce DP2 : plan de masse
- de la pièce DP4 : plan des façades et des toitures
- de la pièce DP5 : représentation de l'aspect extérieur avec les modifications projetées

<u>Remarques importantes</u> : Surtout ne regroupez pas toutes ces pièces dans un même fichier. A une pièce doit correspondre un seul fichier.

Pour la pièce DP1, nous vous conseillons de consulter cet article du site internet : « <u>PARCELLES CADASTRALES</u> » du menu « URBANISME ».

Dans tous les sous-paragraphes ci-après, vous trouverez une explication succincte pour chacune des pages présentées chronologiquement à l'écran, ainsi qu'une illustration pour exemple. A vous de l'adapter à votre projet, notamment pour les pièces à annexer au CERFA.

La démarche de saisie du dossier se décompose en 9 étapes.

4.1 <u>DP - Etape n° 1</u>

La première page présentée vous permet tout d'abord, de télécharger le formulaire CERFA à compléter, si vous ne l'avez pas déjà récupéré sur notre site internet.

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 6 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

Vous constatez en haut à gauche, qu'un « **Code de suivi** » composé de 8 lettres en majuscule a été affecté à votre demande. <u>Il faut impérativement le noter</u> avant la fin de la procédure (*il figure sur toutes les autres pages qui vont suivre* ...) car c'est lui qui vous permettra de suivre l'avancement de votre dossier.

Dé	eclaration préalabl	le
Co	ode de suivi	Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire.
TS	TLGCBT	Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment
1	Présentation	La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.
2	Identité	Ce service dématérialisé permet d'effectuer une délcaration préalable de travaux en ligne.
3	Autres demandeurs / particuliers	Mode d'emploi
4	Autres demandeurs / personnes morales	1. Télécharger et compléter le CERFA au format pdf correspond à votre situation
5	Terrain	Cerfa pour déclaration préalable pour une maison individuelle et/ou ses annexes CERFA 13703-xx
6	Cerfa	Cerfa pour une declaration préalable lotissement CERFA 13/02-xx Cerfa pour toute autre déclaration préalable CERFA 13404-xx
6	Pièces	2. Compléter ce formulaire en joignant les documents demandés
8	Confirmation	Plus d'informations
9	Validation	Fiche pratique : Déclaration préalable

En bas de page, vous sélectionnez ensuite la commune concernée et le contexte du projet. Sachez également que les 5 chiffres entre parenthèses qui suivent le nom de la commune correspondent à un n° INSEE et non au code postal.

Attention, le type de déclaration préalable est en correspondance avec le formulaire CERFA préchoisi. Par exemple, pour un abri de jardin, il faut quand même cocher « Maison individuelle » et non « Autre projet ».



Il faut cliquer sur le bouton **Suivant** pour poursuivre la procédure. Si par contre, vous venez de récupérer le formulaire CERFA et que l'ensemble de vos pièces à annexer ne sont pas prêtes, c'est le bouton Abandonner qu'il faut utiliser pour reprendre la démarche ultérieurement. Dans ce cas, il est normal qu'un <u>nouveau « **Code de suivi** »</u> vous soit affecté.

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 7 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

Avant de poursuivre la saisie du dossier, une acceptation des **CGU** (*Condition Générales d'Utilisation de ce site pour saisine dématérialisée*) vous est demandée :

Acceptation des CGU

Pour continue lien ci-dessous	r, vous devez accep s.	oter les Conditions	Générales d'Utilisation
> Condition G	énérale d'Utilisation	<	
J'accepte	les CGU *		
Suivant	Précédent	Abandonner	

4.2 <u>DP - Etape n° 2</u>

Cette page correspond à la saisie de vos informations personnelles, avec entre autres, les coordonnées permettant de vous joindre ; l'adresse 'courriel' renseignée étant celle à laquelle les « accusés / récépissé » sont envoyés.

Déclaration préalable

Code de suivi	Vous êtes : * ● Un particulier ○ Une p	personne morale	
TSTLGCBT			
1 Présentation	Identité		
	Civilité	Prénom *	Nom *
laentite	Monsieur O Madame	Toto	TITI
Autres demandeurs / particuliers			
4 Autres demandeurs / personnes morales	Date et lieu de naiss	sance	
	Date *	Commune *	
5 Terrain	23/01/1955	LILLE	
6 Cerfa		Département	
7 Pièces		59	
	Pays		
Confirmation	FRANCE		
9 Validation			
-	Adresse		
	Numéro	Voie	
	3456	route de SAINTE-FOY	

4.3 <u>DP - Etape n° 3</u>

Cette page permet d'adjoindre une autre personne sur le dossier de demande en tant que copétitionnaire.

<u>Remarques importantes</u> : Cette possibilité se traduit par une mention avec les deux noms sur l'arrêté d'autorisation. Toutefois, pour que cette autre personne soit prise en compte, vous devez remplir le formulaire « **Fiche complémentaire** / **autres demandeurs** » et le déposer à l'étape 7.

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 8 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

Déclaration préalable

Code de suivi		
TSTLGCBT	Autres demandeurs	
Présentation	Souhaitez-vous ajouter d'autres particuliers ? * Non O Oui	
2 Identité		
3 Autres demandeurs / particuliers	Suivant Précédent Abandonner	

4.4 <u>DP - Etape n° 4</u>

Cette page est identique à la précédente, excepté qu'il s'agit maintenant de 'société' et non plus de 'particulier'.

Code de suivi	
TSTLGCBT	Autres demandeurs
Présentation	Souhaitez-vous ajouter d'autres personnes morales ? *
2 Identité	
Autres demandeurs / particuliers	Suivant Précédent Abandonner
4 Autres demandeurs / personnes morales	

Déclaration préalable

4.5 <u>DP - Etape n° 5</u>

La page suivante concerne le terrain sur lequel vous comptez réaliser le projet objet de la demande. Le cas échéant, vous pouvez déclarer d'autres parcelles si l'aménagement prévu s'étale sur plusieurs.

Pour la référence cadastrale de la parcelle considérée, vous pouvez consulter cet article du site internet : « <u>PARCELLES CADASTRALES</u> » du menu « URBANISME ». Il mentionne plus particulièrement, un mode opératoire pour obtenir le fichier que vous pourrez associer à la pièce annexée DP1.

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 9 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE AU »	la demarche dux personnes non familiarisees avec les outils numeriques en ligne.	

uméro 3456 omplément ode postal * 31470 uperficie totale du 7000	V Localité * SAINT-TH u terrain (m2)	foie * route de SAINTE-FOY	Lieu dit	
3456 omplément ode postal * 31470 uperficie totale du 7000	Localité * SAINT-TH ı terrain (m2)	route de SAINTE-FOY	Lieu dit	
omplément ode postal * 31470 uperficie totale du 7000	Localité * SAINT-TH ı terrain (m2)	IOMAS	Lieu dit	
omplément ode postal * 31470 uperficie totale du 7000	Localité * SAINT-TH u terrain (m2)	IOMAS	Lieu dit	
ode postal * 31470 Iperficie totale du 7000	Localité * SAINT-TH u terrain (m2)	IOMAS		
31470 iperficie totale du 7000	SAINT-TH u terrain (m2)	IOMAS		
iperficie totale du 7000	ı terrain (m2)			
iperficie totale du 7000	u terrain (m2)			
7000				
éférences c	adastrale	s		
éfixe *	S	Section *		Numéro *
000		D		999
Ajouter une autre	e parcelle			
	éférences c éfixe * 00 Ajouter une autre	éférences cadastrale		

4.6 <u>DP - Etape n° 6</u>

Déclaration préalable

A partir de cette page, la présentation d'écran ne correspond plus à de la saisie de caractères mais à une dépose des pièces à joindre.

La première à enregistrer est le formulaire **CERFA** que vous avez préalablement rempli et signé. Il est impératif que l'ensemble des feuilles le constituant soit regroupé dans un même fichier au format PDF. Le logiciel de téléchargement ne prévoit pas une prise en compte folio par folio. Deux manières de procéder sont envisageables :

- La première consiste à cliquer sur l'icône D pour ouvrir une fenêtre vous permettant de pointer le fichier adéquat (*équivalente à la ressource EXPLORER de WINDOWS*). Dans la dénomination de ce fichier, il est judicieux d'y mettre votre nom en préfixe ou suffixe.
- La seconde consiste à faire glisser (*maintien appuyé du clic gauche de la souris*) le fichier adéquat d'une première fenêtre (*EXPLORER de WINDOWS*) jusqu'à la zone

grisée de la fenêtre IDE'AU dans laquelle se trouve l'icône 🖺.

Cod	e de suivi	Cerfa *	
TSTL	GCBT	Г¶ ⁹	
I F	Présentation	Déposez un fichier ou cliquez pour en sélectionner un.	
2 1	dentité		
3 ⁴	Autres demandeurs / particuliers	Suivant Précédent Abandonner	
4 ⁴	Autres demandeurs / personnes morales		
5 1	Ferrain		
6 0	Cerfa		
Exploitation de la plateforme « IDE'AU »	Commune de SAINT-T services d'urbanisme la démarche aux perso	THOMAS – \bigcirc Droits réservés. Cette notice est décorrélée des officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter sonnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	Page 10 / 46

Déclaration préalable

A l'issue du téléchargement, le commentaire de la zone grisé est réactualisé. Dès lors que l'opération s'est effectuée correctement, vous devez y voir apparaître la dénomination de votre fichier comme dans l'exemple ci-dessous.

Déclaration préalable

Code de suivi	Cerfa *			
				0
TSTLGCBT			r¶ .	
1 Présentation		Télécharg cerfa 13703-08	lement terminé. dossier totoTITI.pdf	
2 Identité				
Autres demandeurs / particuliers	Suivant	Précédent	Abandonner	
4 Autres demandeurs / personnes morales				
5 Terrain				
6 Cerfa				

4.7 DP - Etape n° 7

Déclaration préalable

Le principe de la page suivante est quasi-identique. La différence vient du fait qu'il s'agit maintenant de fournir les multiples plans ou photographies (*pièces DPx, voire Fx*), toujours en privilégiant les formats PDF ou JPEG de taille inférieure à 20 Moctets.

Code de suivi ZXPRCXBD	Pièce	8
Présentation	Fichier	Type de pièce
2 Identité	L.	DP1 Plan de situation du terrain × V
3 Autres demandeurs / particuliers	Déposez un fichier ou cliquez pour en sélectionner un.	prescription archéologique ou au titre de la loi du 1er août 2003 relative à l'archéologie préventive pour les installations classées
4 personnes morales		DP1 Plan de situation du terrain
5 Terrain	Neuralla sikes	DP2 Plan de masse coté dans les 3 dimensions
	Nouvelle piece	DP3 Plan en coupe du terrain et de la construction
6 Cerfa		DP4 Plan des façades et des toitures
7 Pièces	Suivant Précédent Abandonner	DP5 I Représentation de l'aspect extérieur de la

Ainsi, avant de sélectionner chacun des fichiers, il faut utiliser la partie gauche de l'écran pour préciser de quelle pièce il s'agit. En cliquant sur la flèche descendante du rectangle, vous faites apparaître une liste qui n'est pas classée par ordre alphabétique. Il faut la dérouler presque entièrement pour arriver sur les propositions DPx (*se référer à l'illustration ci-dessus*).

Après avoir cliqué sur la ligne DP1 Plan de situation du terrain, la prise en compte est effective si cet intitulé reste dans le rectangle à la disparition de la liste.

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 11 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

Déclaration préalable

Déclaration préalable

Code de suivi TSTLGCBT	Pièce		8
Présentation	Fichier	Type de pièce	
2 Identité	٣°	DP1 Plan de situation du terrain	× •
Autres demandeurs / particuliers	Téléchargement terminé. DP1 dossier Toto TITI pdf		
Autres demandeurs / personnes morales			
5 Terrain	Nouvelle pièce		
6 Cerfa	Crimet Defected		
7 Pièces	Suivant Precedent Abandonner		

La façon de procéder pour faire enregistrer le fichier concerné est exactement la même que celle utilisée lors du téléchargement précédent pour le formulaire **CERFA**. Vérifiez néanmoins après chaque opération que le nom du fichier correspond bien à la désignation DPx préalablement pointée.

Le processus doit ensuite être répété autant de fois qu'il y a de pièces DPx à annexer au dossier. C'est en cliquant sur le bouton Nouvelle pièce que le logiciel vous offre la possibilité d'en ajouter une supplémentaire.

Les illustrations de la page suivante montrent le résultat final de cet enchaînement de commande pour une demande DP classique, à savoir constituée des annexes les plus courantes DP1, DP2, DP4 et DP5.

Pour terminer le processus, il faut cliquer sur le bouton Suivant.

Co TST	de de suivi FLGCBT	Pièce					Û
0	Présentation	Fichier			Type de pièce		
2	Identité		Ľ	0	PD1 Plan de situation du terrain	×	•
3	Autres demandeurs / particuliers		Téléchargement terminé. DP1_dossier Toto TITI.pdf				
4	Autres demandeurs / personnes morales						
	Terrain						ŵ
	Cerfa	Pièce					
7	Pièces	Fichier		0	Type de pièce <u>A</u> valeur choisie invalide		
8	Confirmation		Ľ		DP2 Plan de masse coté dans les 3 dimensions	×	•
9	Validation		Téléchargement terminé. DP2_dossier Toto TITI.pdf				

Exploitation de la
plateformeCommune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des
services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter
la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.Page 12 / 46

Pièce

Fichier			Type de pièce		
	Téléchargement terminé. DP4_dossier Toto TITI.pdf	0	DP4 Plan des façades et des toitures	×	~
Pièce			Turo do piáco		Û
i ichier	Téléchargement terminé. DP5_dossier Toto TIT.pdf	0	A valeur choisie invalide DP5 Représentation de l'aspect extérieur de la	. x	~
Nouvelle pièr Suivant	ce Précédent Abandonner				

4.8 <u>DP - Etape n° 8</u>

Déclaration préalable

Cette page correspond à la demande de confirmation pour l'enregistrement de votre dossier avec le lieu et la date du jour. C'est la dernière page qui vous est proposée avec le bouton Abandonner. Autrement dit, jusqu'à cette étape, vous pouvez encore stopper la procédure sans qu'aucune prise en compte des informations que vous avez déjà fournies soit effective.

Par contre, dès lors que vous cochez cette case

Je confirme ma demande de déclaration préalable * et que vous cliquez sur le bouton Suivant, le logiciel stocke votre dossier et informe les services en charge de son traitement qu'il y a eu un nouveau dépôt.

Code de suivi	Toto TITI		
TSTLGCBT	Vous êtes sur le point de confirmer votre demande de décl	aration préalable.	
Drécontation	Merci de valider ce choix en cochant la la case ci-dessous.		
Presentation	Je confirme ma demande de déclaration préalable *		
2 Identité	Fait à *	Le *	
Autres demandeurs / particuliers	SAINT-THOMAS	17/01/2022	
Autres demandeurs / personnes morales	Suivant Précédent Abandonner		
5 Terrain			
6 Cerfa			
7 Pièces			
8 Confirmation			

4.9 <u>DP - Etape n° 9</u>

La dernière page récapitule l'ensemble des informations que vous avez fournies durant les 8 étapes précédentes, de manière à ce que vous puissiez les contrôler.

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 13 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

Û

Déclaration préalable

Code de suivi	Vérifiez le contenu du formulaire puis cliquez sur « Valider »
TSTLGCBT	•
Présentation	
2 Identité	Présentation
Autres demandeurs / particuliers	Commune de dépôt
4 Autres demandeurs / personnes morales	Choisissez la commune sur laquelle vous souhaitez déposer votre demande
5 Terrain	Saint-Thomas (31518)
6 Cerfa	Précisez votre demande
7 Pièces	Type de déclaration préalable
8 Confirmation	Maison individuelle
9 Validation	

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 14 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

Identité

Vous êtes : Un particulier

Identité

Civilité	Prénom	Nom
Monsieur	Toto	TITI

Date et lieu de naissance

Commune
LILLE
Pave
i ays
FRANCE

Adresse

Numéro 3456		Voie route de SAINTE-FOY		
Complément			Lieu dit	
Code postal 31470	BP	Cedex	Localité SAINT-THOMAS	
Coordon	nées			
Adresse électron tototiti@gn	_{ique} nail.com		Téléphone 0633955156	

📱 J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration

Autres demandeurs / particuliers

Autres demandeurs

Souhaitez-vous ajouter d'autres particuliers ? Non

Autres demandeurs / personnes morales

Autres demandeurs

Souhaitez-vous ajouter d'autres personnes morales ? Non

Terrain

Adresse du terrain

Numéro 3456

route de SAINTE-FOY

Voie

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 15 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

Références c	adastrales			
Préfixe	Section		Numéro	
000	D		999	
Cerfa				
Cerfa				
	Respect to steps to an Respect to statute For all the statute For all			
Pièces				
Pièce				
Fichier		Type de	nièce	
		PC1 F	Plan de situation du terrain	
3				

4.10 <u>DP – prise en compte</u>

Pour vous signifier la bonne prise en compte de votre dossier, vous verrez apparaître cette fenêtre d'acquittement, mentionnant le n° qui a été attribué à votre demande ainsi qu'un rappel du code de suivi (*se référer au paragraphe suivant*).

Déclaration préalable

Le formulaire a été enregistré le 17/01/2022 12:04 avec le numéro 27-229.

Vous pouvez revenir sur cette page en utilisant ce code de suivi : TSTLGCBT

```
Résumé (afficher le détail de la demande)
```

Historique - Demande enregistrée 17/01/2022 12:04 Toto TITI

Retour à l'accueil

Après avoir cliqué sur la ligne Retour à l'accueil, vous constaterez sur la page d'accueil que la cellule « **Demandes en cours** » a été rafraîchie avec la référence de votre dossier et son statut « En attente de récépissé ».

Demandes en cours

- Déclaration préalable 27-229
 - En attente de récépissé

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 16 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

5 PERMIS DE CONSTRUIRE « MAISON INDIVIDUELLE »

Il est primordial de préparer numériquement (*format PDF ou JPEG*) toutes les pièces à télécharger avant de débuter la procédure, sinon vous serez amené à l'abandonner puis à la reprendre. Il s'agit à minima :

- du CERFA 13406 au format PDF complété et signé (le document vierge est sur le site internet de SAINT-THOMAS au début de l'article « <u>DEMARCHES</u> <u>ADMINISTRATIVES</u> » du menu « URBANISME »).
- de la pièce PCMI1 : plan de situation du terrain
- de la pièce PCMI2 : plan de masse
- de la pièce PCMI3 : plan en coupe du terrain
- de la pièce PCMI5 : plan des façades et des toitures

<u>Remarques importantes</u> : Surtout ne regroupez pas toutes ces pièces dans un même fichier. A une pièce doit correspondre un seul fichier.

Pour la pièce PCMI1, nous vous conseillons de consulter cet article du site internet : « <u>PARCELLES CADASTRALES</u> » du menu « URBANISME ».

Dans tous les sous-paragraphes ci-après, vous trouverez une explication succincte pour chacune des pages présentées chronologiquement à l'écran, ainsi qu'une illustration pour exemple. A vous de l'adapter à votre projet, notamment pour les pièces à annexer au CERFA.

La démarche de saisie du dossier se décompose en 9 étapes.

5.1 <u>PC - Etape n° 1</u>

La première page présentée vous permet tout d'abord, de télécharger le formulaire CERFA à compléter, si vous ne l'avez pas déjà récupéré sur notre site internet.

Vous constatez en haut à gauche, qu'un « **Code de suivi** » composé de 8 lettres en majuscule a été affecté à votre demande. <u>Il faut impérativement le noter</u> avant la fin de la procédure (*il figure sur toutes les autres pages qui vont suivre* ...) car c'est lui qui vous permettra de suivre l'avancement de votre dossier.

Permis de construire

Co	ode de suivi	Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune où se situe votre projet.
QC	ZVNNLT	Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m ² de surface de plancher (unité de calcul des surfaces des constructions servant à la délivrance des autorisations d'urbanisme) ou d'emprise au sol (projection
1	Présentation	verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus). Toutefois, les ornements (exemple : marquises) sont exclus, ainsi que les débords de toiture lorsqu'ils ne sont pas soutenus par des poteaux ou des encorbellements.
2	Identité	Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis.
ŏ	Autres demandeurs /	Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux.
	particuliers	Ce service vous permet d'effectuer votre demande dématérialisée de permis de construire
	Autres demandeurs /	CERFA 13406-xx
	personnes morales	Mode d'emploi
		1. Télécharger et compléter le formulaire Cerfa pour une maison individuelle et/ou ses annexes (PCMI) (pdf)
6	Cerfa	ou Télécharger et compléter le formulaire Cerfa pour tout autre projet (pdf) CERFA 13409-xx 2. Compléter le formulaire ci-dessous
7	Pièces	3. Joindre les documents complétés à votre demande
8	Confirmation	Plus d'informations
9	Validation	Fiche pratique : Permis de construire

En bas de page, vous sélectionnez ensuite la commune concernée et le contexte du projet. Sachez également que les 5 chiffres entre parenthèses qui suivent le nom de la commune correspondent à un n° INSEE et non au code postal.

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 17 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE AU »	la demarche aux personnes non familiarisées avec les outils numeriques en ligne.	

Attention, le type de permis de construire est en correspondance avec le formulaire CERFA préchoisi.



Choisissez la commune sur laquelle vous souhaitez déposer votre demande *



Précisez votre demande

Type de perm	iis de cons	truire *
Maison in	dividuelle	O Autre projet
CERFA 13	3406-xx	CERFA 13409-xx
Suivant	Aban	donner

Il faut cliquer sur le bouton **Suivant** pour poursuivre la procédure. Si par contre, vous venez de récupérer le formulaire CERFA et que l'ensemble de vos pièces à annexer ne sont pas prêtes, c'est le bouton Abandonner qu'il faut utiliser pour reprendre la démarche ultérieurement. Dans ce cas, il est normal qu'un <u>nouveau « **Code de suivi** »</u> vous soit affecté.

Avant de poursuivre la saisie du dossier, une acceptation des **CGU** (*Condition Générales d'Utilisation de ce site pour saisine dématérialisée*) vous est demandée :

Acceptation des CGU



5.2 <u>PC - Etape n° 2</u>

Cette page correspond à la saisie de vos informations personnelles, avec entre autres, les coordonnées permettant de vous joindre ; l'adresse 'courriel' renseignée étant celle à laquelle les « accusés / récépissé » sont envoyés.

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 18 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

QQZVNNLT 1 Présentation 2 Identité 2 Identité 3 Autres demandeurs / particuliers 4 Autres demandeurs / personnes morales Date et lieu de naissance Date * Commune *	Code de suivi	Vous êtes : * Un particulier O Une p	ersonne morale	
Identité Présentation Identité Identité Identité Monsieur Monsieur Madame Toto Autres demandeurs / particuliers Autres demandeurs / personnes morales Date et lieu de naissance Date * Commune *	QQZVNNLT			
2 Identité Civilité Prénom * Noi 3 Autres demandeurs / particuliers Monsieur Madame Toto T 4 Autres demandeurs / personnes morales Date et lieu de naissance Date * Commune *	Présentation	Identité		
 Identité Monsieur O Madame Toto Autres demandeurs / particuliers Autres demandeurs / personnes morales Date et lieu de naissance Date * Commune * 		Civilité	Prénom *	Nom *
 Autres demandeurs / particuliers Autres demandeurs / personnes morales Date et lieu de naissance Date * Commune * 	Identité	Monsieur O Madame	Toto	TITI
Autres demandeurs / personnes morales Date et lieu de naissance Date * Commune *	Autres demandeurs / particuliers			
Date * Commune *	4 Autres demandeurs / personnes morales	Date et lieu de naiss	sance	
		Date *	Commune *	
5 Terrain 23/01/1955	5 Terrain	23/01/1955	LILLE	
6 Cerfa Département	6 Cerfa		Département	
7 Pièces 59	7 Pièces		59	
Pays		Pays		
8 Confirmation FRANCE	8 Confirmation	FRANCE		
9 Validation	9 Validation			
Adresse		Adresse		
Numéro Voie		Numéro	Voie	
3456 route de SAINTE-FOY		3456	route de SAINTE-FOY	

5.3 <u>PC - Etape n° 3</u>

Cette page permet d'adjoindre une autre personne sur le dossier de demande.

Permis de construire



5.4 <u>PC - Etape n° 4</u>

Cette page est identique à la précédente, excepté qu'il s'agit maintenant de 'société' et non plus de 'particulier'.

Permis de construire

	Code de suivi					
	QQZVNNLT	Autres demandeurs				
	1 Présentation	Souhaitez-vous ajouter d'autres personnes morales ? * Non Oui 				
	2 Identité					
	Autres demandeurs / particuliers	Suivant Precedent Abandonner				
	4 Autres demandeurs / personnes morales					
Exploitation de la plateforme « IDE 'AU »	Commune de SAINT-THOMA services d'urbanisme officien la démarche aux personnes n	AS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des Page 19/46 ls ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter non familiarisées avec les outils numériques en ligne.				

5.5 PC - Etape n° 5

Permis de construire

La page suivante concerne le terrain sur lequel vous comptez réaliser le projet objet de la demande. Le cas échéant, vous pouvez déclarer d'autres parcelles si l'aménagement prévu s'étale sur plusieurs.

Pour la référence cadastrale de la parcelle considérée, vous pouvez consulter cet article du site internet : « PARCELLES CADASTRALES » du menu « URBANISME ». Il mentionne plus particulièrement, un mode opératoire pour obtenir le fichier que vous pourrez associer à la pièce annexée PCMI1.

cés estation	Numéro		Voie *			
esentation	3456		route de SAINTE-FOY			
entité	Complément			Lieu dit		
utres demandeurs / articuliers						
utres demandeurs /	Code postal *	Localité 1				
ersonnes morales	31470	SAINT-	THOMAS			
errain	Superficie totale	du terrain (m	2)			
erfa	7000					
èces	Références	cadastra	les			
onfirmation	Préfixe *		Section *		Numéro *	
alidation	000		D		999	

5.6 PC - Etape n° 6

A partir de cette page, la présentation d'écran ne correspond plus à de la saisie de caractères mais à une dépose des pièces à joindre.

La première à enregistrer est le formulaire **CERFA** que vous avez préalablement rempli et signé. Il est impératif que l'ensemble des feuilles le constituant soit regroupé dans un même fichier au format PDF. Le logiciel de téléchargement ne prévoit pas une prise en compte folio par folio.

Deux manières de procéder sont envisageables :

- La première consiste à cliquer sur l'icône 🗳 pour ouvrir une fenêtre vous permettant de • pointer le fichier adéquat (équivalente à la ressource EXPLORER de WINDOWS). Dans la dénomination de ce fichier, il est judicieux d'y mettre votre nom en préfixe ou suffixe.
- La seconde consiste à faire glisser (maintien appuyé du clic gauche de la souris) le • fichier adéquat d'une première fenêtre (EXPLORER de WINDOWS) jusqu'à la zone

grisée de la fenêtre IDE'AU dans laquelle se trouve l'icône 🗳.

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 20 / 46
plateforme « IDE 'AU »	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

Code de suivi	Cerfa *	
QQZVNNLT	Г ^Р	
1 Présentation	Déposez un fichier ou cliquez pour	r en sélectionner un
2 Identité		
Autres demandeurs / particuliers	Suivant Précédent Aban	donner
4 Autres demandeurs / personnes morales		
5 Terrain		
6 Cerfa		

A l'issue du téléchargement, le commentaire de la zone grisé est réactualisé. Dès lors que l'opération s'est effectuée correctement, vous devez y voir apparaître la dénomination de votre fichier comme dans l'exemple ci-dessous.

Cerfa * Code de suivi 0 QQZVNNLT Présentation Téléchargement terminé. cerfa_13406-08_dossier totoTITI.pdf Identité Autres demandeurs / Précédent Abandonner Suivant particuliers Autres demandeurs / personnes morales Terrain 6 Cerfa

5.7 <u>PC - Etape n° 7</u>

Permis de construire

Le principe de la page suivante est quasi-identique. La différence vient du fait qu'il s'agit maintenant de fournir les multiples plans ou photographies (*pièces PCMIx, voire Fx*), toujours en privilégiant les formats PDF ou JPEG de taille inférieure à 20 Moctets.

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 21 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

Permis de construire

Code de suivi	11-015 d	
QQZVNNLT	Pièce	
Présentation	Fichier	Type de pièce
2 Identité	ГР	PCMI1 Plan de situation du terrain × V
Autres demandeurs / particuliers	Déposez un fichier ou cliquez pour en sélectionner un.	A8 Descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protécé
Autres demandeurs /		PCMI1 Plan de situation du terrain
5 Terrain	Nouvollo piòco	PCMI2 Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier
		PCMI3 Plan en coupe du terrain et de la construction
6 Cerfa	Suivant Prácádont Abandonnor	PCMI4 Notice décrivant le terrain et présentant le
7 Pièces	Suivant Freedenc Abandonner	

Ainsi, avant de sélectionner chacun des fichiers, il faut utiliser la partie gauche de l'écran pour préciser de quelle pièce il s'agit. En cliquant sur la flèche descendante du rectangle, vous faites apparaître une liste qui n'est pas classée par ordre alphabétique. Il faut la dérouler presque entièrement pour arriver sur les propositions PCMIx (*se référer à l'illustration ci-dessus*).

Après avoir cliqué sur la ligne **PCMI1 | Plan de situation du terrain**, la prise en compte est effective si cet intitulé reste dans le rectangle à la disparition de la liste.

Code de suivi			
QQZVNNLT	Pièce		
Présentation	Fichier	Type de pièce	
Identité	r	PCMI1 Plan de situation du terrain	× ¥
Autres demandeurs / particuliers	Téléchargement terminé. PCMI1_dossier totoTITI.pdf		
Autres demandeurs / personnes morales			
Terrain	Nouvelle pièce		
Cerfa	Suivant Précédent Abandonner		
Pièces			

La façon de procéder pour faire enregistrer le fichier concerné est exactement la même que celle utilisée lors du téléchargement précédent pour le formulaire **CERFA**. Vérifiez néanmoins après chaque opération que le nom du fichier correspond bien à la désignation PCMIx préalablement pointée.

Le processus doit ensuite être répété autant de fois qu'il y a de pièces PCMIx à annexer au dossier. C'est en cliquant sur le bouton Nouvelle pièce que le logiciel vous offre la possibilité d'en ajouter une supplémentaire.

Les illustrations de la page suivante montrent le résultat final de cet enchaînement de commande pour une demande PC classique, à savoir constituée des annexes les plus courantes PCMI1, PCMI2, PCMI3 et PCMI5.

Pour terminer le processus, il faut cliquer sur le bouton Suivant.

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 22 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

Code de suivi			•
QQZVNNLT	Pièce		
Présentation	Fichier		Type de pièce
2 Identité 3 Autres demandeurs / particuliers	Téléchargement terminé. PCMI1_dossier totoTITI.pdf	0	PD1 Plan de situation du terrain 🛛 🗙 💙
4 Autres demandeurs / personnes morales			
5 Terrain 6 Cerfa	Pièce		Û
	Fichier		Type de pièce
7 Pièces		0	PCMI2 Plan de masse des constructions à édifi × V
8 Confirmation	Ľ		
9 Validation	Téléchargement terminé. PCMI2_dossier totoTITI.pdf		
	Pièce Fichier É Téléchargement terminé. PCMI3_dossier totoTITI.pdf	0	Type de pièce PCMI3 Plan en coupe du terrain et de la constr × V
	Pièce Fichier	O	Type de pièce PCMI5 Plan des façades et des toitures 🗙 🗸
	Téléchargement terminé. PCMI5_dossier totoTITI.pdf		
	Nouvelle pièce Suivant Précédent Abandonner		

5.8 PC - Etape n° 8

Cette page correspond à la demande de confirmation pour l'enregistrement de votre dossier avec le lieu et la date du jour. C'est la dernière page qui vous est proposée avec le bouton Abandonner. Autrement dit, jusqu'à cette étape, vous pouvez encore stopper la procédure sans qu'aucune prise en compte des informations que vous avez déjà fournies soit effective.

Par contre, dès lors que vous cochez cette case

Je confirme ma demande de déclaration préalable * et que vous cliquez sur le bouton Suivant, le logiciel stocke votre dossier et informe les services en charge de son traitement qu'il y a eu un nouveau dépôt.

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 23 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

Code de suivi	Toto TITI	
QQZVNNLT	Vous êtes sur le point de confirmer votre demand	de de permis de construire.
Présentation	Merci de valider ce choix en cochant la la case ci-	dessous. uire *
2 Identité	Fait à *	Le *
Autres demandeurs / particuliers	SAINT-THOMAS	24/01/2022
4 Autres demandeurs / personnes morales	Suivant Précédent Abandonner	
5 Terrain		
6 Cerfa		
7 Pièces		
8 Confirmation		

5.9 <u>PC - Etape n° 9</u>

La dernière page récapitule l'ensemble des informations que vous avez fournies durant les 8 étapes précédentes, de manière à ce que vous puissiez les contrôler.

Permis de construire	
Code de suivi	Vérifiez le contenu du formulaire puis cliquez sur « Valider ».
QQZVNNLT	
Présentation	
2 Identité	Présentation
Autres demandeurs / particuliers	Commune de dépôt
Autres demandeurs / personnes morales	Choisissez la commune sur laquelle vous souhaitez déposer votre demande
5 Terrain	Saint-Thomas (31518)
6 Cerfa	Précisez votre demande
7 Pièces	Type de nermis de construire
8 Confirmation	Maison individuelle
9 Validation	

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 24 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

Identité

Vous êtes : Un particulier

Identité

Civilité	Prénom	Nom
Monsieur	Toto	TITI

Date et lieu de naissance

Date	Commune
23/01/1955	LILLE
épartement	Pays
59	FRANCE

Adresse

Numéro		Voie		
3456		route de SAINTE-FOY		
Complément			Lieu dit	
Code postal 31470	BP	Cedex	Localité SAINT-THOMAS	
Coordon	nées			
Adresse électroni tototiti@gn	_{ique} nail.com		Téléphone 0633955156	

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration

Autres demandeurs / particuliers

Autres demandeurs

Souhaitez-vous ajouter d'autres particuliers ? Non

Autres demandeurs / personnes morales

Autres demandeurs

Souhaitez-vous ajouter d'autres personnes morales ? Non

Terrain

Adresse du terrain

Numéro 3456 Voie route de SAINTE-FOY

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 25 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

Références ca	dastrales		
Préfixe	Section	Numéro	
000	D	999	
Cerfa			
Cerfa			
Pièces			
Pièce			
Fichier		Type de pièce	
1		PC1 Plan de situation du terrain	

5.10 PC - prise en compte

Pour vous signifier la bonne prise en compte de votre dossier, vous verrez apparaître cette fenêtre d'acquittement, mentionnant le n° qui a été attribué à votre demande ainsi qu'un rappel du code de suivi (*se référer au paragraphe suivant*).

Permis de construire

Le formulaire a été enregistré le 17/01/2022 12:04 avec le numéro 27-229.

Vous pouvez revenir sur cette page en utilisant ce code de suivi : TSTLGCBT

Résumé	(afficher le détail de la demande)	
--------	------------------------------------	--

Historique



Retour à l'accueil

Après avoir cliqué sur la ligne Retour à l'accueil, vous constaterez sur la page d'accueil que la cellule « **Demandes en cours** » a été rafraîchie avec la référence de votre dossier et son statut « En attente de récépissé ».

Demandes en cours Permis de construire 27-229 En attente de récépissé

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 26 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

6 PERMIS D'AMENAGER

Il est primordial de préparer numériquement (*format PDF ou JPEG*) toutes les pièces à télécharger avant de débuter la procédure, sinon vous serez amené à l'abandonner puis à la reprendre. Il s'agit à minima :

- du CERFA 13409 au format PDF complété et signé (le document vierge est sur le site internet de SAINT-THOMAS au début de l'article « <u>DEMARCHES</u> <u>ADMINISTRATIVES</u> » du menu « URBANISME »).
- de la pièce PC1 : plan de situation du terrain
- de la pièce PC2 : plan de masse
- de la pièce PC3 : plan en coupe du terrain
- de la pièce PC5 : plan des façades et des toitures

<u>Remarques importantes</u> : Surtout ne regroupez pas toutes ces pièces dans un même fichier. A une pièce doit correspondre un seul fichier.

Pour la pièce PC1, nous vous conseillons de consulter cet article du site internet : « <u>PARCELLES CADASTRALES</u> » du menu « URBANISME ».

Dans tous les sous-paragraphes ci-après, vous trouverez une explication succincte pour chacune des pages présentées chronologiquement à l'écran, ainsi qu'une illustration pour exemple. A vous de l'adapter à votre projet, notamment pour les pièces à annexer au CERFA.

La démarche de saisie du dossier se décompose en 9 étapes.



Co	de de suivi	Le permis d'aménager est une autorisation d'urbanisme qui permet à l'administration de contrôler les aménagements réalis sur un terrain.
RB	IJBDZF	Le permis d'aménager concerne, par exemple, la création d'un lotissement, d'un camping ou d'aires de stationnement.
1	Présentation	Les opérations soumises à cette autorisation peuvent varier si votre projet est situé dans le périmètre d'un secteur sauvegardé, dans un espace remarquable ou dans un milieu littoral à préserver.
	Identité	Ce service dématérialié permet d'effectuer une demande de permis d'aménager.
3	Autres demandeurs / particuliers	
	Autres demandeurs / personnes morales	Mode d'emploi
5	Terrain	1. Télécharger et compléter le formulaire Cerfa (pdf) demande de permis d'aménager
	Terrain	2. Cliquer sur suivant ci-dessous et compléter le formulaire en ligne
	Cerfa	3. Joindre les documents complétés à votre demande
7	Plèces	
8	Confirmation	Plus d'informations
9	Validation	Fiche pratique : Permis d'aménager
		Commune de dépôt
		Choisissez la commune sur laquelle vous souhaitez déposer votre demande *
		Saint-Thomas (31518)

La première page présentée vous permet tout d'abord, de télécharger le formulaire CERFA à compléter, si vous ne l'avez pas déjà récupéré sur notre site internet.

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 27 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

Vous constatez en haut à gauche, qu'un « **Code de suivi** » composé de 8 lettres en majuscule a été affecté à votre demande. <u>Il faut impérativement le noter</u> avant la fin de la procédure (*il figure sur toutes les autres pages qui vont suivre* ...) car c'est lui qui vous permettra de suivre l'avancement de votre dossier.

En bas de page, vous sélectionnez ensuite la commune concernée. Sachez également que les 5 chiffres entre parenthèses qui suivent le nom de la commune correspondent à un n° INSEE et non au code postal.

Il faut cliquer sur le bouton Suivant pour poursuivre la procédure. Si par contre, vous venez de récupérer le formulaire CERFA et que l'ensemble de vos pièces à annexer ne sont pas prêtes, c'est le bouton Abandonner qu'il faut utiliser pour reprendre la démarche ultérieurement. Dans ce cas, il est normal qu'un <u>nouveau « Code de suivi »</u> vous soit affecté.

Avant de poursuivre la saisie du dossier, une acceptation des **CGU** (*Condition Générales d'Utilisation de ce site pour saisine dématérialisée*) vous est demandée :

Acceptation des CGU

Pour continuer lien ci-dessous	r, vous deve <mark>z acce</mark> r s.	oter les Conditions Généra	ales d'Utilisation
> Condition Ge	énérale d'Utilisation	<	
J'accepte	les CGU *		
Suivant	Précédent	Abandonner	

6.2 <u>PA - Etape n° 2</u>

Cette page correspond à la saisie de vos informations personnelles, avec entre autres, les coordonnées permettant de vous joindre ; l'adresse 'courriel' renseignée étant celle à laquelle les « accusés / récépissé » sont envoyés.

Permis d'aménager

Code de suivi	Vous êtes : *	personne morale	
RBTJBDZF			
Présentation	Identité		
	Civilité	Prénom *	Nom *
2 Identite	Monsieur O Madame	Toto	TITI
Autres demandeurs / particuliers			
4 Autres demandeurs / personnes morales	Date et lieu de nais	sance	
	Date *	Commune *	
5 Terrain	23/01/1955	LILLE	
6 Cerfa		Département	
7 Pièces		59	
Confirmation	Pays		
Commination	FRANCE		
9 Validation			
9 Validation	FRANCE		

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 28 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE AU »	la demarche aux personnes non familiarisees avec les outils numeriques en ligne.	

6.3 <u>PA - Etape n° 3</u>

Cette page permet d'adjoindre une autre personne sur le dossier de demande.

Permis d'aménager

Permis d'aménager



6.4 <u>PA - Etape n° 4</u>

Cette page est identique à la précédente, excepté qu'il s'agit maintenant de 'société' et non plus de 'particulier'.



6.5 <u>PA - Etape n° 5</u>

La page suivante concerne le terrain sur lequel vous comptez réaliser le projet objet de la demande. Le cas échéant, vous pouvez déclarer d'autres parcelles si l'aménagement prévu s'étale sur plusieurs.

Pour la référence cadastrale de la parcelle considérée, vous pouvez consulter cet article du site internet : « <u>PARCELLES CADASTRALES</u> » du menu « URBANISME ». Il mentionne plus particulièrement, un mode opératoire pour obtenir le fichier que vous pourrez associer à la pièce annexée PC1.

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 29 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	0
« IDE AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

Permis d'aménager

Code de suivi					
RBTJBDZF	Adresse	du terrai	n		
Présentation	Numéro	Voi	е*		
	3456	ro	oute de SAINTE-FOY		
2 Identité	Complément			Lieu dit	
3 Autres demandeurs / particuliers					
Autres demandeurs /	Code postal *	Localité *			
personnes morales	31470	SAINT-THO	MAS		
5 Terrain					
	Superficie totale	du terrain (m2)			
6 Cerfa	7000				
7 Pièces	Références	cadastrales			
8 Confirmation	Préfixe *	Sec	ction *		Numéro
9 Validation	000	D			999
	Ajouter une au	tre parcelle			
	Suivant	Précédent	Abandonner		

6.6 PA - Etape n° 6

A partir de cette page, la présentation d'écran ne correspond plus à de la saisie de caractères mais à une dépose des pièces à joindre.

La première à enregistrer est le formulaire **CERFA** que vous avez préalablement rempli et signé. Il est impératif que l'ensemble des feuilles le constituant soit regroupé dans un même fichier au format PDF. Le logiciel de téléchargement ne prévoit pas une prise en compte folio par folio.

Deux manières de procéder sont envisageables :

- La première consiste à cliquer sur l'icône 🗳 pour ouvrir une fenêtre vous permettant de • pointer le fichier adéquat (équivalente à la ressource EXPLORER de WINDOWS). Dans la dénomination de ce fichier, il est judicieux d'y mettre votre nom en préfixe ou suffixe.
- La seconde consiste à faire glisser (*maintien appuyé du clic gauche de la souris*) le fichier adéquat d'une première fenêtre (EXPLORER de WINDOWS) jusqu'à la zone grisée de la fenêtre IDE'AU dans laquelle se trouve l'icône 🗳.

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 30 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

Permis d'aménager Cerfa * Code de suivi RBTJBDZF Présentation Déposez un fichier ou cliquez pour en sélectionner un. Identité Autres demandeurs / Suivant Précédent Abandonner particuliers Autres demandeurs / personnes morales Terrain Cerfa

A l'issue du téléchargement, le commentaire de la zone grisé est réactualisé. Dès lors que l'opération s'est effectuée correctement, vous devez y voir apparaître la dénomination de votre fichier comme dans l'exemple ci-dessous.



6.7 <u>PA - Etape n° 7</u>

Le principe de la page suivante est quasi-identique. La différence vient du fait qu'il s'agit maintenant de fournir les multiples plans ou photographies (*pièces PCx, voire Fx*), toujours en privilégiant les formats PDF ou JPEG de taille inférieure à 20 Moctets.

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 31 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	-
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

Permis d'aménager

Permis d'aménager

Code de suivi		n fi
ZHNQNSHC	Pièce	
Présentation	Fichier	Type de pièce
2 Identité	۲°	PC1 Plan de situation du terrain × V
Autres demandeurs / particuliers	Déposez un fichier ou cliquez pour en sélectionner un.	A8 Descriptif des moyens mis en oeuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protégé
Autres demandeurs /		PC1 Plan de situation du terrain
5 Terrain	Nouvella pièce	PC2 Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier
	Nouvelle piece	PC3 Plan en coupe du terrain et de la construction
6 Cerfa	Drivert Drivident Abundances	PC4 Notice décrivant le terrain et présentant le projet
7 Pièces	Suivant Precedent Abandonner	

Ainsi, avant de sélectionner chacun des fichiers, il faut utiliser la partie gauche de l'écran pour préciser de quelle pièce il s'agit. En cliquant sur la flèche descendante du rectangle, vous faites apparaître une liste qui n'est pas classée par ordre alphabétique. Il faut la dérouler pour arriver sur les propositions PCx (*se référer à l'illustration ci-dessus*).

Après avoir cliqué sur la ligne PC1 | Plan de situation du terrain, la prise en compte est effective si cet intitulé reste dans le rectangle à la disparition de la liste.

Code de suivi			D
RBTJBDZF	Pièce		-12
Présentation	Fichier	Type de pièce	
2 Identité	° L	PC1 Plan de situation du terrain	× ¥
3 Autres demandeurs / particuliers	Téléchargement terminé. PC1_dossier totoTITI.pdf		
4 Autres demandeurs / personnes morales			
5 Terrain	Nouvelle pièce		
6 Cerfa	Suivant Précédent Abandonner		
7 Pièces			

La façon de procéder pour faire enregistrer le fichier concerné est exactement la même que celle utilisée lors du téléchargement précédent pour le formulaire **CERFA**. Vérifiez néanmoins après chaque opération que le nom du fichier correspond bien à la désignation PCx préalablement pointée.

Le processus doit ensuite être répété autant de fois qu'il y a de pièces PCx à annexer au dossier. C'est en cliquant sur le bouton Nouvelle pièce que le logiciel vous offre la possibilité d'en ajouter une supplémentaire.

Les illustrations de la page suivante montrent le résultat final de cet enchaînement de commande pour une demande d'aménagement classique, à savoir constituée des annexes les plus courantes PC1, PC2, PC3 et PC5.

Pour terminer le processus, il faut cliquer sur le bouton Suivant.

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 32 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

Permis d'aménager

Code de suivi				ŵ
RBTJBDZF	Pièce			
Présentation	Fichier			Type de pièce
2 Identité 3 Autres demandeurs / particuliers		Téléchargement terminé. PC1_dossier totoTITI.pdf	0	PC1 Plan de situation du terrain × V
4 Autres demandeurs / personnes morales				
5 Terrain				
6 Cerfa	Pièce			
7 Pièces	Fichier			Type de pièce
8 Confirmation		Ľ	8	PC2 Plan de masse des constructions à édifier × V
9 Validation		Téléchargement terminé. PC2_dossier totoTITI.pdf		
	Pièce			0
	Fichier		0	lype de piece
		Téléchargement terminé. PC3_dossier totoTITI.pdf		PCS Plan en coupe du terrain et de la construct* •
	Pièce			û
	Fichier			Type de pièce
		Téléchargement terminé. PC5_dossier totoTITI.pdf	0	PC5 Plan des façades et des toitures 🔹 🗙 💙
	Nouvelle piè Suivant	ce Précédent Abandonner		

6.8 <u>PA - Etape n° 8</u>

Cette page correspond à la demande de confirmation pour l'enregistrement de votre dossier avec le lieu et la date du jour. C'est la dernière page qui vous est proposée avec le bouton Abandonner. Autrement dit, jusqu'à cette étape, vous pouvez encore stopper la procédure sans qu'aucune prise en compte des informations que vous avez déjà fournies soit effective.

Par contre, dès lors que vous cochez cette case ✓ Je confirme ma demande de permis d'aménager * et que vous cliquez sur le bouton Suivant, le logiciel stocke votre dossier et informe les services en charge de son traitement qu'il y a eu un nouveau dépôt.

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 33 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

Permis d'aménager				
Code de suivi	Toto TITI			
RBTJBDZF	Vous êtes sur	le point de confirm	er votre demande de p	ermis d'aménager.
Présentation	Merci de valid	ler ce choix en coch e ma demande de	nant la la case ci-dessou permis d'aménager *	IS.
2 Identité	Fait à *			Le *
Autres demandeurs / particuliers	SAINT-THO	MAS		26/01/2022
Autres demandeurs / personnes morales	Suivant	Précédent	Abandonner	
5 Terrain				
6 Cerfa				
7 Pièces				
8 Confirmation				

6.9 <u>PA - Etape n° 9</u>

Permis d'aménager

La dernière page récapitule l'ensemble des informations que vous avez fournies durant les 8 étapes précédentes, de manière à ce que vous puissiez les contrôler.

Co					
0	de de Sulvi	Uérifiez le contenu du	formulaire puis cliquez sur « Valider	».	
RB	TJBDZF				
1	Présentation				
2	Identité	Présentation			
3	Autres demandeurs / particuliers	Commune de	dépôt		
4	Autres demandeurs / personnes morales	Choisissez la commune sur l déposer votre demande	aquelle vous souhaitez		
	Terrain	Saint-Thomas (31518)			
	Cerfa				
Ō	Pièces	Identité			
	Confirmation	Vous êtes :			
9	Validation	Un particulier			
		Identité			
		Civilité	Prénom	Nom	
		Monsieur	Toto	TITI	

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 34 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

Date et lieu de naissance

ate	Commune	
23/01/1955	LILLE	
épartement	Pays	
59	FRANCE	

Adresse

E

E

Numéro 3456		Voie route de SAINTE-FOY		
Complément			Lieu dit	
Code postal 31470	BP	Cedex	Localité SAINT-THOMAS	

Coordonnées

Adresse électronique	Téléphone	
tototiti@gmail.com	0633955156	

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration

Autres demandeurs / particuliers

Autres demandeurs

Souhaitez-vous ajouter d'autres particuliers ? Non

Autres demandeurs / personnes morales

Autres demandeurs

Souhaitez-vous ajouter d'autres personnes morales ? Non

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 35 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

Numéro 3456	Voie route de SAINTE-FOY		
Complément		Lieu dit	
Code postal L 31470	ocalité SAINT-THOMAS		
Superficie totale du te	errain (m2)		

Préfixe	Section	Numéro	
000	D	999	

Ce	rfa

C

1		
	The subject of the first first and the subject of t	
	The second secon	

Pièces

Pièce	
-------	--



6.10 PA – prise en compte

Pour vous signifier la bonne prise en compte de votre dossier, vous verrez apparaître cette fenêtre d'acquittement, mentionnant le n° qui a été attribué à votre demande ainsi qu'un rappel du code de suivi (*se référer au paragraphe suivant*).

Permis d'aménager

Le formulaire a été enregistré le 17/01/2022 12:04 avec le numéro 27-229.

Vous pouvez revenir sur cette page en utilisant ce code de suivi : TSTLGCBT

Résumé (afficher le détail de la demande)

Н	istorique
---	-----------

Demande enregistrée
Toto TITI

Retour à l'accueil

Après avoir cliqué sur la ligne Retour à l'accueil, vous constaterez sur la page d'accueil que la cellule « **Demandes en cours** » a été rafraîchie avec la référence de votre dossier et son statut « En attente de récépissé ».

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 36 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE AU »	la demarche aux personnes non familiarisees avec les outils numeriques en ligne.	

Demandes en cours

Demande d'aménagement 27-229

En attente de récépissé

7 <u>COMPLEMENT DE DOSSIER</u>

Dans le contexte où il est nécessaire d'intervenir sur un dossier déjà enregistré, la page de l'onglet « *Accueil* » vous présente la fenêtre illustrée ci-dessous, intitulée « *Actes sur dossier existant* ». A vous de sélectionner l'opération que vous souhaitez effectuer.

Actes sur dossier existant

 Dépôt de pièces complémentaires ou supplémentaires 	
 Transfert de permis 	9
 Prorogation de permis ou de déclaration préalable 	Q.
 Annulation de permis 	Q.
 Permis modificatif 	a,
 Déclaration d'ouverture de chantier (DOC) 	a,
 Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) 	9

Ensuite, les pages qui vous seront présentées dépendent du type de dossier que vous êtes en train d'élaborer. Ainsi, laisser vous guider par les thèmes évoqués chronologiquement dans chacune des fenêtres apparaissant à l'écran.

Les deux paragraphes qui suivent illustrent les premières étapes pour les contextes les plus classiques, à savoir « *Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux* » et « *Dépôt de pièces complémentaires* ».

8 ACHEVEMENT DES TRAVAUX

Il est primordial de préparer numériquement (*format PDF*) le CERFA 13408 complété et signé (*le document vierge est sur le site internet de SAINT-THOMAS au début de l'article* « <u>DEMARCHES ADMINISTRATIVES</u> » du menu « URBANISME »).

La démarche de saisie du dossier se décompose en 7 étapes. Dans tous les sous-paragraphes ciaprès, vous trouverez une explication succincte pour les deux premières sachant que les suivantes sont identiques à celles effectuées lors de la dépose de la demande.

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 37 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

8.1 <u>DAACT - Etape n° 1</u> Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)



La première page présentée vous permet tout d'abord, de télécharger le formulaire CERFA 13408 à compléter, si vous ne l'avez pas déjà récupéré sur notre site internet.

Vous constatez en haut à gauche, qu'un « **Code de suivi** » composé de 8 lettres en majuscule a été affecté à votre demande. <u>Il faut impérativement le noter</u> avant la fin de la procédure (*il figure sur toutes les autres pages qui vont suivre* ...) car c'est lui qui vous permettra de suivre la prise en compte de votre DAACT.

En bas de page, vous sélectionnez ensuite la commune concernée. Sachez également que les 5 chiffres entre parenthèses qui suivent le nom de la commune correspondent à un n° INSEE et non au code postal.

Il faut cliquer sur le bouton Suivant pour poursuivre la procédure. Si par contre, vous venez de récupérer le formulaire CERFA et que l'ensemble de vos pièces à annexer ne sont pas prêtes, c'est le bouton Abandonner qu'il faut utiliser pour reprendre la démarche ultérieurement. Dans ce cas, il est normal qu'un <u>nouveau « Code de suivi »</u> vous soit affecté.

8.2 DAACT - Etape n° 2

Il s'agit de renseigner le n° de dossier qui vous a été attribué lors de la demande pour le projet considéré. Celui est composé de 15 caractères (*3 lettres et 12 chiffres*) et vous le trouverez dans l'en-tête du récépissé de dépôt ou sur l'arrêté qui vous a été remis avant la réalisation des travaux.

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT DE DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON INDIVIDUELLE

	Demandeur :
Dossier : DP 031518 22 U0002	MONSIEUR TITI TOTO
Déposé le : 17/01/2022	3456 ROUTE DE SAINTE-FOY
Adresse des travaux : 3456 ROUTE DE SAINTE-FOY	
31470 SAINT-THOMAS	31470 SAINT-THOMAS

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 38 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)

Co NK	de de suivi XWWQQX	Numéro de do DP0315182	ossier * 2U0003	
1	Présentation	Suivant	Précédent	Abandonner
2	Identification du dossier	Contain	, rocodont	
3	Identité			
4	Achèvement des travaux			
5	Pièces			
6	Confirmation			
7	Validation			

9 DEPOT DE PIECES COMPLEMENTAIRES

Il est primordial de préparer numériquement (*format PDF ou JPEG*) toutes les pièces supplémentaires que vous comptez fournir avant de débuter la procédure, sinon vous serez amené à l'abandonner puis à la reprendre.

<u>Remarques importantes</u> : Surtout ne regroupez pas toutes ces pièces dans un même fichier. A un type de pièce doit correspondre un seul fichier.

Dans tous les sous-paragraphes ci-après, vous trouverez une explication succincte pour chacune des pages présentées chronologiquement à l'écran, ainsi qu'une illustration pour exemple. A vous de l'adapter à votre ajout, notamment pour l'intitulé des pièces ajoutées.

La démarche de saisie des informations se décompose en 5 étapes.

9.1 <u>COMPLEMENT - Etape n° 1</u>

« IDE 'AU »

La première page présentée vous permet de sélectionnez la commune concernée. Sachez également que les 5 chiffres entre parenthèses qui suivent le nom de la commune correspondent à un n° INSEE et non au code postal.

Vous constatez en haut à gauche, qu'un « **Code de suivi** » composé de 8 lettres en majuscule a été affecté à votre demande. <u>Il faut impérativement le noter</u> avant la fin de la procédure (*il figure sur toutes les autres pages qui vont suivre* ...) car c'est lui qui vous permettra de suivre l'avancement de votre dossier.

Dépôt de pièces complémentaires ou supplémentaires

Co	de de suivi	Ce service dématérialisé permet de déposer des pièces complémentaires sur une demande en cours d'instruction.
WV	VRHXHDF	Commune de dépôt
	Présentation	
6	Identification d	Choisissez la commune sur laquelle vous souhaitez déposer votre demande *
	dossier	Saint-Thomas (31518)
	Identité	
4	Pièces complémentaire	Suivant Abandonner
5	Confirmation	
6	Validation	
Exploitati plateform	ion de la e	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des Page 39/46 services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter

la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.

Il faut cliquer sur le bouton Suivant pour poursuivre la procédure.

9.2 <u>COMPLEMENT - Etape n° 2</u>

Il s'agit de renseigner le n° de dossier qui vous a été attribué lors de la demande pour le projet considéré. Celui est composé de 15 caractères (*3 lettres et 12 chiffres*) et vous le trouverez dans l'en-tête du récépissé de dépôt.

Dépôt de pièces complémentaires ou supplémentaires

Co	de de suivi	Numéro de do	ssier *	
WV	VRHXHDF	DP03151822	200003	
	Présentation	Suivant	Précédent	Abandonner
2	Identification du dossier			
	Identité			
	Pièces complémentaires			
	Confirmation			
	Validation			

9.3 <u>COMPLEMENT - Etape n° 3</u>

Cette page correspond à la saisie de vos informations personnelles, avec entre autres, les coordonnées permettant de vous joindre ; l'adresse 'courriel' renseignée étant celle à laquelle les « accusés / récépissé » sont envoyés.

Dépôt de pièces complémentaires ou supplémentaires

Code de suivi WWRHXHDF	Vous êtes∵* ● Un particulier ○ Une pe	ersonne morale	
1 Présentation	Identite		
2 Identification du dossier	Civilité ◉ Monsieur ◯ Madame	Prénom * Toto	Nom * TITI
3 Identité			
4 Pièces complémentaires	Date et lieu de naiss	ance	
	Date *	Commune *	
Commination	23/01/1955	LILLE	
6 Validation		Département	
-		59	
	Pays		
	FRANCE		
	Adresse		
	Numéro	Voie	
	3456	route de SAINTE-FOY	

9.4 <u>COMPLEMENT - Etape n° 4</u>

Sur cette page, la présentation d'écran ne correspond plus à de la saisie de caractères mais à une dépose des pièces à joindre.

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 40 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

Dépôt de pièces complémentaires ou supplémentaires

Code de suivi	Ajoutez vos pièces ci-dessous *	_
WWRHXHDF	Pièce	ŵ
Présentation	Fichier	Type de pièce
2 Identification du dossier	— 9	DP7 Photographie permettant de situer le terrai × V
3 Identité	Déposez un fichier ou cliquez pour en sélectionner un.	projetées
4 Pièces complémentaires		DP6 Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement
5 Confirmation	Nouvelle pièce	DP7 Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche
6 Validation		DP8-1 Note précisant la nature de la ou des dérogations demandées par rapport au PLU
	Suivant Précédent Abandonner	•

Ainsi, avant de sélectionner chacun des fichiers, il faut utiliser la partie gauche de l'écran pour préciser de quelle pièce il s'agit. En cliquant sur la flèche descendante du rectangle, vous faites apparaître une liste qui n'est pas classée par ordre alphabétique. Il faut la dérouler pour arriver sur les propositions PCx (se référer à l'illustration ci-dessus).

Après avoir cliqué sur la ligne l'environnement proche , la prise en compte est effective si cet intitulé reste dans le rectangle à la disparition de la liste.

Ensuite, deux manières de procéder sont envisageables pour télécharger la pièce à joindre :

- La première consiste à cliquer sur l'icône 🗳 pour ouvrir une fenêtre vous permettant de pointer le fichier adéquat (équivalente à la ressource EXPLORER de WINDOWS). Dans la dénomination de ce fichier, il est judicieux d'y mettre votre nom en préfixe ou suffixe.
- La seconde consiste à faire glisser (*maintien appuyé du clic gauche de la souris*) le fichier adéquat d'une première fenêtre (EXPLORER de WINDOWS) jusqu'à la zone

grisée de la fenêtre IDE'AU dans laquelle se trouve l'icône 🗳.

Dépôt de pièces complémentaires ou supplémentaires

Code de suivi	Ajoutez vos pièces ci-dessous *	_
WWRHXHDF	Pièce	Û
Présentation	Fichier	Type de pièce
2 Identification du		8 DP7 Photographie permettant de situer le terrai ★ ▼
3 Identité	Téléchargement terminé.	
Pièces complémentaires	DP7_dossier totoTITI.pdf	
5 Confirmation	Nouvelle pièce	
6 Validation		
	Suivant Précédent Abandonner	

A l'issue du téléchargement, le commentaire de la zone grisé est réactualisé. Dès lors que l'opération s'est effectuée correctement, vous devez y voir apparaître la dénomination de votre fichier comme dans l'exemple ci-dessous. Vérifiez néanmoins après chaque opération que le nom de ce fichier correspond bien à la désignation de la pièce préalablement pointée.

Le processus doit ensuite être répété autant de fois qu'il y a de pièces à annexer au dossier. C'est en cliquant sur le bouton Nouvelle pièce que le logiciel vous offre la possibilité d'en ajouter une supplémentaire.

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 41 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE AU »	la demarche aux personnes non familiarisees avec les outils numeriques en ligne.	

Pour terminer le processus, il faut cliquer sur le bouton Suivant.

9.5 <u>COMPLEMENT - Etape n° 5</u>

Cette page correspond à la demande de confirmation pour l'enregistrement de votre dossier complémentaire avec le lieu et la date du jour. C'est la dernière page qui vous est proposée avec le bouton Abandonner. Autrement dit, jusqu'à cette étape, vous pouvez encore stopper la procédure sans qu'aucune prise en compte des informations que vous avez déjà fournies soit effective.

Par contre, dès lors que vous cochez cette case \checkmark Je confirme mon dépôt de pièces complémentaires et que vous cliquez sur le bouton Suivant, le logiciel stocke votre dossier et informe les services en charge de son traitement qu'il y a eu un nouveau dépôt.

Dépôt de pièces complémentaires ou supplémentaires

Toto TITI,	
Vous êtes sur le point de confirmer votre dépôt de pièce DP03151822U0003.	es complémentaires sur la demande d'autorisatrion
Merci de valider ce choix en cochant la la case ci-dessou	IS.
 Je confirme mon dépôt de pièces complémentaires * Fait à * 	Le *
SAINT-THOMAS	31/01/2022
Suivant Précédent Abandonner	
	Toto TITI, Vous êtes sur le point de confirmer votre dépôt de pièce DP03151822U0003. Merci de valider ce choix en cochant la la case ci-dessou Image: Second structure Fait à * SAINT-THOMAS Suivant Précédent Abandonner

10 SUIVI DU TRAITEMENT

A l'issue de l'enregistrement d'un dossier, un code personnalisé composé de 8 lettres en MAJUSCULE sans chiffre (*propre à votre dossier*) vous est attribué. Veillez à le noter et à le conserver. Ainsi, vous pourrez à tout moment vous connecter sur votre compte pour consulter l'avancement de son traitement par le service de l'urbanisme.

Pour y accéder plus directement, c'est-à-dire sans se connecter préalablement à votre compte personnel, vous trouverez la fenêtre illustrée ci-dessous, intitulée « *Code de suivi* » sur la gauche de la page de l'onglet « *Accueil* ». Saisissez alors votre code puis cliquez sur le bouton « *Valider* » :



Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

La présentation des différents événements relatifs à votre dossier respecte leur chronologie calendaire. A certaines étapes est associé un récépissé téléchargeable. Voici un exemple :

Résumé	(afficher le	détail de	e la demande)
--------	--------------	-----------	---------------

Histo	orique
•-	Demande enregistrée 19/01/2022 16:53 christian HEDOIRE
•-	En attente de récépissé 19/01/2022 18:07
• •	Récépissé disponible 20/01/2022 14:07
	DP03151822U0003-recepisse_de_depot.pdf Le récépissé de votre demande DP03151822U0003 est à votre disposition.



Si vous êtes déjà connecté à votre compte, vous accédez à cette même page en utilisant l'autre petite fenêtre située juste au-dessous :

Demandes en cours		
Déclarat	tion préalable	
27-229	Récépissé disponible	

Les 3 pages suivantes illustrent la forme et le contenu d'un récépissé de dépôt. Elles correspondent à l'exemple pris au § 4 pour le dépôt d'une « Déclaration préalable ».

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 43 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT DE DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON INDIVIDUELLE

D P 0 3 1 5 1 8 2 2 U 0 0 0 2	Demandeur : 1 1 0 0 0 0 0 0 6 3 2 0
Dossier : DP 031518 22 U0002	MONSIEUR TITI TOTO
Déposé le : 17/01/2022	3456 ROUTE DE SAINTE-FOY
Adresse des travaux : 3456 ROUTE DE SAINTE-FOY	 Administration (Feature ADD) and the contract of the contract of
31470 SAINT-THOMAS	31470 SAINT-THOMAS
	Demandeur(s) co-titulaire(s) :
Affaire suivie par : Service Urbanisme, HOTEL DE VILLE 31470 SAI	NT-THOMAS
HOTEL DE VILLE 314	70 SAINT-THOMAS

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON INDIVIDUELLE à des travaux ou aménagements non soumis à permis.

Le délai d'instruction de votre dossier est de 1 MOIS et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'une décision de non-opposition à ces travaux ou aménagements.

A défaut de réponse de l'administration un mois après cette date, les travaux ou aménagements pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.

Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire :

 soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...);

soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier ;

- soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.

Si vous recevez une telle lettre avant la fin du mois qui suit le dépôt de votre déclaration, celle-ci remplacera le présent récépissé.

Si vous n'avez rien reçu à la fin du mois suivant le dépôt de votre déclaration, vous pourrez commencer les travaux¹ après avoir :

affiché sur le terrain ce récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt;

 installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site officiel de l'administration française : http://www.service-public.fr, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.

· Attention, la décision de non-opposition n'est définitive qu'en l'absence de recours.

dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers.
 Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.

 dans le délai de trois mois après la date du permis l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.

¹ Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès que la décision de non-opposition vous est acquise et doivent être différés : c'est le cas notamment des travaux de coupe et abattage d'arbres, des transformations de logements en un autre usage dans les communes de plus de 200 000 habitants et dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ou des installations classées pour la protection de l'environnement. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n'entre pas dans ces cas.

² Le maire ou le préfet en délivre certificat sur simple demande.

Fait à SAINT-THOMAS, le 17/01/2022

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 44 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

À LIRE ATTENTIVEMENT :

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

 CARACTÈRE EXÉCUTOIRE D'UNE AUTORISATION : Vous pouvez commencer les travaux autorisés dès la date à laquelle cette autorisation vous a été notifiée, sauf dans le(s) cas particulier(s) suivant(s) :

- Une autorisation relevant d'une autorité décentralisée n'est exécutoire qu'à compter de la date à laquelle elle a été transmise au préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale doit vous informer de la date à laquelle cette transmission a été effectuée.

 Pour un projet situé dans un site inscrit, les travaux ne peuvent commencer qu'après l'expiration d'un délai de quatre mois à compter du dépôt de la demande en mairie.

 Si l'arrêté mentionne que votre projet fait l'objet d'une prescription d'archéologie préventive alors les travaux ne peuvent pas être entrepris avant l'exécution des prescriptions d'archéologie préventive.

COMMENCEMENT DES TRAVAUX ET AFFICHAGE : Les travaux peuvent démanrer dès que l'autorisation est exécutoire et après avoir :

o Adressé au maire, en trois exemplaires, une déclaration d'ouverture de chantier (modèle CERFA n°13407);

o Affiché l'autorisation sur le terrain pendant toute la durée du chantier. Cet affichage est effectué par les soins du bénéficiaire sur un panneau de plus de 80 centimètres de manière à être visible depuis la voie publique. Il doit indiquer le nom, la raison ou la dénomination sociale du bénéficiaire, la date et le numéro du permis, et s'il y a lieu la superficie du terrain, la superficie du plancher autorisé ainsi que la hauteur de la construction par rapport au soi naturel. Il doit également indiquer l'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté. L'affichage doit également mentionner qu'en cas de recours administratif ou de recours contentieux d'un tiers contre cette autorisation, le recours devra être notifié sous peine d'irrecevabilité à l'autorité qui a délivré l'autorisation, ainsi qu'à son bénéficiaire. Cet affichage n'est pas obligatoire pour les déclarations préalables portant sur une coupe ou un abattage d'arbres situés en dehors des secteurs urbanisés.

o L'affichage doit également comporter le nom de l'architecte et l'auteur du projet architectural (CU Article A. 424-16).

- DURÉE DE VALIDITÉ : Conformément à l'article R.424-17 du code de l'urbanisme et en application du décret du 05/01/2016; le permis est périmé si les travaux ne sont pas entrepris dans un délai de trois ans à compter de sa notification au bénéficiaire. Il en est de même si, passé ce délai, les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année.

En cas de recours contre le permis, le délai de validité est suspendu jusqu'au prononcé d'une décision juridictionnelle irrévocable.

Il en va de même, en cas de recours contre une décision prévue par une législation connexe donnant lieu à une réalisation différée des travaux dans l'attente de son obtention.

L'autorisation peut être prorogée, c'est à dire que sa durée de validité peut être prolongée, sur demande présentée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes administratives de tous ordres et les taxes et participations applicables au terrain n'ont pas évolué. Vous devez formuler votre demande de prorogation sur papier libre, en joignant une copie de l'autorisation que vous souhaitez faire proroger. Votre demande en double exemplaire doit être :

- soit adressée au maire par pli recommandé, avec demande d'avis de réception postal,

- soit déposée contre décharge à la mairie.

Le permis de construire, d'aménager ou de démolir ou la décision de non-opposition à une déclaration préalable peut être prorogé deux fois pour une durée d'un an, sur demande de son bénéficiaire si les prescriptions d'urbanisme et les servitudes administratives de tous ordres auxquelles est soumis le projet n'ont pas évolué de façon défavorable à son égard. (Article R.424-21 du Code de l'Urbanisme)

- DROITS DES TIERS : Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers : il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis respecte les règles d'urbanisme.

 OBLIGATION DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES : cette assurance doit être souscrite par la personne physique ou morale dont la responsabilité décennale peut être engagée sur le fondement de la présomption établie par les articles 1792 et suivants du code civil, dans les conditions prèvues par les articles L.241-1 et suivants du code des assurances.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS : Le permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait ;

o Dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu d'en informer le bénéficiaire du permis au plus tard quinze jours après le dépôt du recours ;

o Dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue d'en informer préalablement le bénéficiaire du permis et de lui permettre de répondre à ses observations.

Si vous entendez contester la présente décision vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou, lorsque la décision est délivrée au nom de l'Etat, saisir d'un recours hiérarchique le ministre chargé de l'urbanisme. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite).

Les tiers peuvent également contester cette autorisation devant le tribunal administratif compétent. Le délai de recours contentieux court à l'égard des tiers à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain conformément aux dispositions ci-

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 45 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	

SAINT-THOMAS RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT de DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON INDIVIDUELLE

DOCUMENT DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Dossier n° :	DP 031518 22 U0002	
Déposé le :	17/01/2022	
Délai d'instruction de droit commun :	1 mois	
Dossier suivi par :	Service Urbanisme, HOTEL DE VILLE 31470 SAINT-THOMAS	
Références cadastrales :	000D0999	

Quartier :

Nom du demandeur titulaire : MONSIEUR TITI TOTO	
Adresse du demandeur titulaire :	
3456 ROUTE DE SAINTE-FOY	
31470 SAINT-THOMAS	D P 0 3 1 5 1 8 2 2 U 0 0 0 2
Adresse des travaux : 3456 ROUTE DE SAINTE-FOY 31470 SAINT- THOMAS	

SAINT-THOMAS RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT de DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON INDIVIDUELLE

DOCUMENT DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Dossier n° ;	DP 031518 22 U0002	
Déposé le :	17/01/2022	
Délai d'instruction de droit commun :	1 mois	

Instructeur :	Service Instructeur mutualisé	
Chef de division :	Le Maire	Ĵ
Références cadastrales :	000D0999	
Quartier :		

Nom du demandeur titulaire : MONSIEUR TITI TOTO Adresse du demandeur titulaire : 3456 ROUTE DE SAINTE-FOY 31470 SAINT THOMAS	
Adresse des travaux : 3456 ROUTE DE SAINTE-FOY 31470 SAINT- THOMAS	D P 0 3 1 5 1 8 2 2 U 0 0 0 2

Exploitation de la	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des	Page 46 / 46
plateforme	services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter	
« IDE 'AU »	la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	